

2020



Pays de la Serre
Communauté de Communes

RAPPORT D'ACTIVITÉS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA SERRE





RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA SERRE

1, rue des Telliers - 02270 Crécy-sur-Serre

Directeur de la publication : Madame la Présidente de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Rédaction : La direction et ses services

Crédits Photos : Adobe Stock, Communauté de communes du Pays de la Serre

Création graphique : Service communication de la Communauté de communes du Pays de la Serre

Dépôt légal : À parution

Numéro ISSN : RA N°9

Impression par : Alliance Partenaires Graphiques - Laon

Tirages : 150 exemplaires

SOMMAIRE

RAPPORT
D'ACTIVITÉS 2020

01.

PAYS DE LA SERRE,
UN TERRITOIRE,
42 COMMUNES, 59 CONSEILLERS

P. 6

02.

PAYS DE LA SERRE,
DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	P. 12
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	P. 15
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	P. 19
COMMUNICATION	P. 26

03.

PAYS DE LA SERRE,
RESPECTUEUX DE
SON TERRITOIRE

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	P. 28
DÉCHETS MÉNAGERS	P. 29

04.

PAYS DE LA SERRE,
UNE ÉQUIPE
POUR SES HABITANTS

SERVICES ET EFFECTIFS	P. 32
FINANCES	P. 34



01.

PAYS DE LA SERRE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

**PAYS DE LA SERRE,
UN TERRITOIRE,
42 COMMUNES, 59 CONSEILLERS**

01.

UN TERRITOIRE
42 COMMUNES
59 CONSEILLERS



UN TERRITOIRE

AGNICOURT-ET-SÉCHELLES	Patrice	LETURQUE
ASSIS-SUR-SERRE	Justine	LEGRAND
AUTREMENCOURT	Dominique	POTART
BARENTON-BUGNY	Éric	BEVIÈRE
BARENTON-CEL	David	PETIT
BARENTON-SUR-SERRE	Christian	LECUYER
BOIS-LÈS-PARGNY	Aldric	LAYE
BOSMONT-SUR-SERRE	Laurent	DUCHÊNE
CHALANDRY	Jean	DELVILLE
CHÂTILLON-LÈS-SONS	François	VENET
CHÉRY-LÈS-POUILLY	Éric	BOCHET
CILLY	Pierre-Jean	HENNINOT
COUVRON-ET-AUMENCOURT	Carole	RIBEIRO
CRÉCY-SUR-SERRE	Bertrand	JONNEAUX
CUIRIEUX	Franck	FELZINGER
DERCY	Bernard	BORNIER
ERLON	Louise	DUPONT
FROIDMONT-COHARTILLE	François	NUYTEN
GRANDLUP-ET-FAY	Christian	VUILLIOT
LA NEUVILLE-BOSMONT	Bruno	LEBEAU
MARCY-SOUS-MARLE	Christian	BLAIN
MARLE	Dominique	GODBILLE
MESBRECOURT-RICHECOURT	Valérie	SERIN
MONCEAU-LE-WAAST	Nicole	BUIRETTE
MONTIGNY-LE-FRANC	Alexandre	FRANQUET

MONTIGNY-SOUS-MARLE	Francis	LEGOUX
MONTIGNY-SUR-CRÉCY	Jean-Michel	WATTIER
MORTIERS	Paulette	BRANQUART
NOUVION-ET-CATILLON	Thierry	LECOMTE
NOUVION-LE-COMTE	Hervé	GAYRAUD
PARGNY-LÈS-BOIS	Jean-Marc	TALON
PIERREPONT	Cédric	MEREAU
POUILLY-SUR-SERRE	Maurice	LAGNEAU
REMIÉS	Bernard	COLLET
SAINT-PIERREMONT	Marcel	LOMBARD
SONS-ET-RONCHÈRES	Christian	JONNEAUX
TAVAUX-ET-PONTSÉRICOURT	Daniel	LETURQUE
THIERNU	Jean-Claude	GUERIN
TOULIS-ET-ATTENCOURT	Blandine	LAUREAU
VERNEUIL-SUR-SERRE	Pascal	DRUET
VESLES-ET-CAUMONT	Olivier	JONNEAUX
VOYENNE	Jérémy	COCHET

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

59 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES ET 35 SUPPLÉANTS

AGNICOURT-ET-SÉCHELLES	Patrice <i>Patrick</i>	LETURQUE WATTEAU*	MARLE	Jean-Luc	PERTIN
ASSIS-SUR-SERRE	Jérémy Guy	MARTIN MARTIGNY*		Liliane	PERTIN
AUTREMENCOURT	Dominique <i>Pierre</i>	POTART BLAVET*		Thomas	NOWAK
BARENTON-BUGNY	Éric Laurent	BEVIÈRE GROUSEZ		Dominique	GAPE
BARENTON-CEL	Pierre-François Hélène	BRAZIER LOISON*		Vincent	PEROMET
BARENTON-SUR-SERRE	Christian Dorothee	LECUYER DECQUE*		Sylvie	ROUAN
BOIS-LÈS-PARGNY	Aldric Claudine	LAYE DELOURME*		Vincent	MODRIC
BOSMONT-SUR-SERRE	Laurent Eddy	DUCHÊNE SENECHAL*		Karine	LAMORY
CHALANDRY	Frédéric Élodie	SABREJA FOURNA*	MESBRECOURT- RICHECOURT	Hubert David	COMPÈRE SARAZIN*
CHÂTILLON-LÈS- SONS	François Audrey	VENET COLLET*	MONCEAU-LE- WAAST	Nicole Gilles	BUIRETTE HAUET*
CHÉRY-LÈS-POUILLY	Laurence Philippe	RYTTER THEENIVS	MONTIGNY-LE- FRANC	Alexandre Christiane	FRANQUET POTART*
CILLY	Pierre-Jean Florent	HENNINOT LEFEVRE*	MONTIGNY-SOUS- MARLE	Francis René	LEGOUX DUCHENE*
COUVRON-ET- AUMENCOURT	Carole Patrick Grégory	RIBEIRO LE REZIO COIGNOUX	MONTIGNY-SUR- CRÉCY	Jean-Michel Stéphane	WATTIER LANEZ*
CRÉCY-SUR-SERRE	Bertrand Bruno Catherine Victoire Thierry	JONNEAUX FORET VALET CATRAIN LHOTTE	MORTIERS	Paulette Sylvie	BRANQUART VERZELEN*
CUIRIEUX	Franck Mathieu	FELZINGER BOCAHUT*	NOUVION-ET- CATILLON	Thierry Delphine	LECOMTE DUCHATEAU*
DERCY	Bernard Denis	BORNIER SUIN*	NOUVION-LE-COMTE	Hervé Dominique	GAYRAUD DOUCET*
ERLON	Louise Pascal	DUPONT COURTIN*	PARGNY-LÈS-BOIS	Jean-Marc Frédéric	TALON DELANCHY*
FROIDMONT- COHARTILLE	François Yves	NUYTEN COURAUD*	PIERREPONT	Cédric Christine	MEREAU LEDUC*
GRANDLUP-ET-FAY	Christian Denis	VUILLIOT MOUNY*	POUILLY-SUR- SERRE	Maurice Bernadette	LAGNEAU GERARD
LA NEUVILLE- BOSMONT	Bruno Maryse	LEBEAU MUCHON*	REMIES	Bernard Myriam	COLLET DUFLOT*
MARCY-SOUS-MARLE	Christian Éric	BLAIN MORIN*	SAINT-PIERREMONT	Marcel Joël	LOMBARD LORFEUVRE*
			SONS-ET- RONCHÈRES	Christian Jean-Claude	JONNEAUX SCHULKE*
			TAVAUX-ET- PONTSÉRICOURT	Daniel Anthony	LETURQUE CAZENAVE
			THIERNU	Jean-Claude Martine	GUERIN PICARD*
			TOULIS-ET- ATTENCOURT	Blandine Hugues	LAUREAU BECRET*
			VERNEUIL-SUR- SERRE	Pascal Didier	DRUET PICARD*
			VESLES-ET- CAUMONT	Olivier Nathalie	JONNEAUX LEFEVRE*
			VOYENNE	Jérémy Jean-Philippe	COCHET ZIELINSKI*

Maire | membre du bureau | * suppléant

LA PRÉSIDENTE, LES VICE-PRÉSIDENTS ET LEURS COMMISSIONS

59 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES ET 35 SUPPLÉANTS

Carole RIBEIRO : Présidente de la Communauté de communes, en charge des déchets ménagers, de la communication et des tiers lieux du numérique

Jean-Luc PERTIN : Vice-Président délégué aux finances

Bertrand JONNEAUX : Vice-Président délégué au SPANC

Nicole BUIRETTE : Vice-Présidente déléguée à l'insertion

Thierry LECOMTE : Vice-Président délégué à l'économie

Francis LEGOUX : Vice-Président délégué à l'habitat et aux travaux

Laurence RYTTER : Vice-Présidente déléguée au portage de repas aux personnes âgées, aux cantines scolaires, aux loisirs, à la jeunesse et à l'enfance

Franck FELZINGER : Vice-Président délégué aux affaires culturelles, au tourisme et au parc de matériel intracommunautaire

Christian VUILLIOT : Vice-Président délégué à l'urbanisme

Les membres de l'exécutif sont présents dans l'ensemble des commissions du Pays de la Serre.

AFFAIRES CULTURELLES

Président : Franck FELZINGER

Mesdames et Messieurs : Audrey MARECHALLE (Bois-lès-Pargny), Audrey COLLET (Châtillon-lès-Sons), Rosemarie LEMAIRE, Murielle KURT (Chéry-lès-Pouilly), Annick OHLERT, Sylvie CAMELLE (Couvron-et-Aumencourt), Lætitia PREVOT (Cuirieux), Louise DUPONT (Erlon), Régine TRIQUENEAUX (Marcy-sous-Marle), Dominique GODBILLE (Marle), Valérie SERIN (Mesbrecourt-Richecourt), Nicolas TANT (Monceau-le-Waast), Hélène FORIN (Pouilly-sur-Serre), Claire CZIGANJ, Christine LARCHER (Sons-et-Ronchères), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Pascal DRUET (Verneuil-sur-Serre).

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Président : Bertrand JONNEAUX

Mesdames et Messieurs : Guy MARTIGNY, Richard BEAUSAERT, Frédéric GRENIER (Assis-sur-Serre), Laurent GROUSEZ (Barenton-Bugny), Christian LECUYER, Jean-Marc GRENIER (Barenton-sur-Serre), Olivier HOUDELET, Éric TUTIN (Bois-lès-Pargny), Sébastien HARDY (Châtillon-lès-Sons), Serge LIENARD, Dominique RENAUX, Evelyne BEGUIN (Crécy-sur-Serre), Christophe GUILLE (Dercy), Louise DUPONT, Pascal COURTIN (Erlon), Didier STANDAERT, Jean-Charles BRAZIER (Froidmont-Cohartille), Didier MOUNY, Pierre DELHORBE (Grandlup-et-Fay), Éric MORIN (Marcy-sous-Marle), Anthony SEROUART, Thomas NOWAK (Marle), Marie-Thérèse DISCOURT (Monceau-le-Waast), Annette LOMBARD (Montigny-sous-Marle), Boris SEIGNEUR, Claude LE BERRE (Pargny-lès-Bois), Marcel LOMBARD (Saint-Pierremont), Christian JONNEAUX (Sons-et-Ronchères), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Thierry VION, Didier PICARD (Verneuil-sur-Serre), Renaud ALLART (Voyenne).

ÉCONOMIE

Président : Thierry LECOMTE

Mesdames et Messieurs : David MARQUETA BERMEJO (Bois-lès-Pargny), François VENET (Châtillon-lès-Sons), Philippe THEENVIS (Chéry-lès-Pouilly), Olivier PAWLICKI (Couvron-et-Aumencourt), Mathieu BOCAHUT (Cuirieux), Michaël NICE, Bruno SPALONY (Grandlup-et-Fay), Bruno MARLIÈRE (Marcy-sous-Marle), Vincent PEROMET, Vincent MODRIC, Olivier COCU, Thomas NOWAK, Anthony SEROUART, Dominique GODBILLE (Marle), Gilles HAUET (Monceau-le-Waast), Hervé GAYRAUD (Nouvion-le-Comte), Jean-Marc TALON, Cyriaque SULFOURT (Pargny-lès-Bois), Franck



CZIGANJ (Pouilly-sur-Serre), Philippe VAESSEN (Sons-et-Ronchères), Pierre-Eloi LEROUX (Tavaux-et-Pontséricourt), Brigitte LOHE (Thiernu), Florent MAES (Verneuil-sur-Serre), Jean-Philippe ZIELINSKI (Voyenne).

ENFANCE

Présidente : Laurence RYTTER

Mesdames et Messieurs : Justine LEGRAND, Guy MARTIGNY, Guillaume SERIN, Sandrine VENDERBURE, Cédric BURTON (Assis-sur-Serre), Pierre BLAVET (Autremencourt), Christine COLLET (Barenton-Bugny), Frédéric VENET, Audrey COLLET (Châtillon-lès-Sons), Rosemarie LEMAIRE, Cathy SUIN, Éric HECHT, Sabine DELORE, Anne CLEMENT, Charlotte GUILLET (Chéry-lès-Pouilly), Dominique LEBLOND, Mélanie EVRA (Couvron-et-Aumencourt), Victoire CATRAIN, Catherine VALET, Thierry LHOTTE (Crécy-sur-Serre), Harmonie MARQUET (Cuirieux), Pascal COURTIN (Erlon), Benoît ODENT (Grandlup-et-Fay), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Dominique GAPE, Vanessa HIVIN, Sylvie ROUAN, Vincent MODRIC, Magalie CASTELLE, Liliane PERTIN, Magalie ALIZARD (Marle), Valérie SERIN, Kévine BROSSART (Mesbrecourt-Richecourt), Annette LOMBARD (Montigny-sous-Marle), Daniel DECQUE (Monceau-le-Waast), Paulette BRANQUART (Mortiers), Delphine DUCHATEAU, Sabine LORINI (Nouvion-et-Catillon), Anne GENESTE (Nouvion-le-Comte), Renaud GOUILLART, Julie PEPIN (Pargny-lès-Bois), Hélène FORIN, Bernadette GERARD, Françoise HELIN, Régis DESTREZ (Pouilly-sur-Serre), Myriam DUFLOT (Remies), Cyrille JONNEAUX (Sons-et-Ronchères), Anthony CAZENAVE, Estelle LEFEVRE (Tavaux-et-Pontséricourt), Anne AMAVASSY (Thiernu), Catherine DUCQUENOIS (Verneuil-sur-Serre), Monika KRUGER, Delphine SIROU (Voyenne).

ENVIRONNEMENT

Présidente : Carole RIBEIRO

Mesdames et Messieurs : Dimitri LOMBART (Agnicourt-et-Séchelles), Justine LEGRAND, Guy MARTIGNY, Sandrine VENDERBURE, Cédric BURTON (Assis-sur-Serre), Pierre BLAVET, Bruno TRIOLET (Autremencourt), Laurent GROUSEZ, Patrick JULIEN (Barenton-Bugny), Claude ABRATKIEWICZ (Barenton-Cel), Christian LECUYER (Barenton-sur-Serre), David MARQUETA BERMEJO, Éric TUTIN (Bois-lès-Pargny), Sébastien CHESNEAU, Solange JUILLIART (Chalandry), Frédéric VENET (Châtillon-lès-Sons), Rosemarie LEMAIRE, Cathy SUIN, Christian BLEUX (Chéry-lès-Pouilly), Loïc LEGLISE (Cilly), Patrick LE REZIO, Grégory COIGNOUX, Jean-Claude ARTEIL, Sylvie CAMELLE (Couvron-et-Aumencourt), Serge LIENARD, Catherine VALET, Evelyne BEGUIN (Crécy-sur-Serre), Michaël MARTIN (Cuirieux), Louise DUPONT, Pascal COURTIN (Erlon), Didier STANDAERT, Benoît ODENT, Jean-Charles BRAZIER, Caroline BRAZIER (Froidmont-Cohartille), Stéphane EL KADDIR (Grandlup-et-Fay), Hervé PIERCOURT (La Neuville-Bosmont), Bruno MARLIÈRE (Marcy-sous-Marle), Karine LAMORY, Vincent MODRIC,

LES COMMISSIONS

61 CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES ET 35 SUPPLÉANTS

Thomas NOWAK, Anthony SEROUART, Sylvie ROUAN (Marle), Muriel MORBELLI (Mesbrecourt-Richécourt), Annette LOMBARD (Montigny-sous-Marle), Marie-Thérèse DISCOURT (Monceau-le-Waast), Delphine DUCHATEAU (Nouvion-et-Catillon), Dominique DOUCET (Nouvion-le-Comte), Jean-Marc TALON, Frédéric DELANCHY (Pargny-lès-Bois), Régis DESTREZ, Christophe LEFEVRE (Pouilly-sur-Serre), Bernard COLLET, Jean-Luc LEFEVRE (Remies), Marcel LOMBARD, Joël LORFEUVRE, Arnaud GODET (Saint-Pierremont), Ludicaël LEFEVRE, Jean-Claude SCHULKE (Sons-et-Ronchères), Guy BERNARD, Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Guénaël BALANDO, Thierry VION, Claudie ANTCZAK (Verneuil-sur-Serre), Delphine SIROU, Monika KRUGER, Renaud ALLART, Didier LEBRUN, Loïc MESSANGE (Voyenne).

INSERTION

Présidente : Nicole BUIRETTE

Mesdames et Messieurs : Dominique POTART (Autremencourt), Guy MARTIGNY (Assis-sur-Serre), Éric BEVIÈRE (Barenton-Bugny), Christian LECUYER (Barenton-sur-Serre), Audrey COLLET (Châtillon-lès-Sons), Cathy SUIN, Delphine RICHETEZ, Denis KEPE (Chéry-lès-Pouilly), Dominique LEBLOND, Patrick LE REZIO, Olivier PAWLICKI, Annick OHLERT (Couvron-et-Aumencourt), Audrey COLLET (Châtillon-lès-Sons), Victoire CATRAIN, Bruno FORET (Crécy-sur-Serre), Patrick LAMBERT (Cuirieux), Dominique TARDIEU, Valérie GERVAIS (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), Bruno SPALON (Grandlup-et-Fay), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Dominique GAPE, Karine LAMORY, Magalie CASTELLE, Liliane PERTIN (Marle), Valérie SERIN, Richard STOMP (Mesbrecourt-Richécourt), Sarah BUIRETTE (Monceau-le-Waast), Evelyne CALMANT, Delphine DUCHATEAU (Nouvion-et-Catillon), Jean-Marc TALON, Claude LE BERRE (Pargny-lès-Bois), François HELIN, Gilles GENTIL, Olivier MARESSÉ (Pouilly-sur-Serre), Bernard COLLET, Jean-Luc LEFEVRE (Remies), Marcel LOMBARD (Saint-Pierremont), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Anne AMAVASSY (Thiernu), Nelly PICARD, Claudie ANTCZAK (Verneuil-sur-Serre).

TIERS LIEUX DU NUMÉRIQUE

Présidente : Carole RIBEIRO

Mesdames et Messieurs : Lionel THIEFFINE (Autremencourt), Éric HECHT (Chéry-lès-Pouilly), Michael MARTIN (Cuirieux), Cathy PARMENTIER (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), Denis MOUNY, Virginie DELANNOY, Vanessa HUSSON, Stéphane EL KADDIR (Grandlup-et-Fay), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Olivier COCU, Jonathan MOUNY (Marle), Valérie SERIN, Richard STOMP (Mesbrecourt-Richécourt), Pierre DUSSART (Monceau-le-Waast), Delphine THIEBAUT (Nouvion-et-Catillon), Frédéric DELANCHY, Renaud GOULLART (Pargny-lès-Bois), Myriam DUFLOT (Remies), Arnaud GODET (Saint-Pierremont), Rémi PARFAIT (Sons-et-Ronchères), Catherine DUQUENOIS (Verneuil-sur-Serre), Loïc MESSANGE (Voyenne).

TRAVAUX ET HABITAT

Président : Francis LEGOUX

Mesdames et Messieurs : Dimitri LOMBART (Agnicourt-et-Séchelles), Frédéric GRENIER, Guy MARTIGNY, Richard BEAUSEART, Guillaume SERIN (Assis-sur-Serre), Bruno TRIOLET, Sylvianne DESTREZ (Autremencourt), Christine COLLET (Barenton-Bugny), Olivier HOUDELET, Audrey MARECHALLE (Bois-lès-Pargny), Sébastien CHESNEAU, Solange JUILLART (Chalandry), François VENET (Châtillon-lès-Sons), Denis KEPE (Chéry-lès-Pouilly), Florent LEFEVRE (Cilly), Arnaud POËTTE (Couvron-et-Aumencourt), Jérôme TETU, Serge LIENARD (Crécy-sur-Serre), Loïc THOUANT (Cuirieux), Didier STANDAERT (Froidmont-Cohartille), Michael NICE, Pierre DELHORBE (Grandlup-et-Fay), Maryse MUCHON (La Neuville-Bosmont), Eric MORIN (Marcy-sous-Marle), Anthony SEROUART, Vincent PEROMET, Isabelle SCHMERBER (Marle), Sébastien RICHY (Monceau-le-Waast), Delphine THIEBAUT (Nouvion-et-Catillon), Christian BOULARD

(Nouvion-le-Comte), Jean-Marc TALON, Renaud GOULLART (Pargny-lès-Bois), Franck CZIGANJ (Pouilly-sur-Serre), Bernard COLLET, Myriam DUFLOT (Remies), Joël LORFEUVRE (Saint-Pierremont), Lydie CACHON (Sons-et-Ronchères), Pierre-Eloi LE ROUX (Tavaux-et-Pontséricourt), Daniel PETIT (Verneuil-sur-Serre), Jérémie COCHET, Eric CARPENTIER, Renaud ALLART, Loïc MESSANGE (Voyenne).

URBANISME

Président : Christian VUILLIOT

Mesdames et Messieurs : Richard BEUSAERT (Assis-sur-Serre), Dominique POTART (Autremencourt), David MARQUETA BERMEJO, Audrey MARECHALLE (Bois-lès-Pargny), Sébastien CHESNEAU, Solange JUILLART (Chalandry), Patrick LE REZIO, Grégory COIGNOUX, Arnaud POËTTE (Couvron-et-Aumencourt), Evelyne BEGUIN (Crécy-sur-Serre), Didier STANDAERT, Benoît ODENT, Jean-Charles BRAZIER (Froidmont-Cohartille), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Dominique GODBILLE, Vincent PEROMET, Karine LAMORY, Thomas NOWAK (Marle), Muriel MORBELLI, David SARAZIN (Mesbrecourt-Richécourt), Guillaume PIERRAT (Monceau-le-Waast), Delphine THIEBAUT (Nouvion-et-Catillon), Christian BOULARD (Nouvion-le-Comte), Jean-Marc TALON, Frédéric DELANCHY (Pargny-lès-Bois), Régis DESTREZ, Franck CZIGANJ (Pouilly-sur-Serre), Bernard COLLET, Jean-Luc LEFEVRE (Remies), Rémi PARFAIT (Sons-et-Ronchères), Martial DELORME (Tavaux-et-Pontséricourt), Florent MAES (Verneuil-sur-Serre), Eric CARPENTIER (Voyenne).

MUTUALISATION

Président : Jean-Luc PERTIN

Mesdames et Messieurs : Patrice LETURQUE (Agnicourt-et-Séchelles), Justine LEGRAND (Assis-sur-Serre), Dominique POTART (Autremencourt), Éric BEVIÈRE (Barenton-Bugny), David PETIT (Barenton-Cel), Christian LECUYER (Barenton-sur-Serre), Aldric LAYE (Bois-lès-Pargny), Laurent DUCHÈNE (Bosmont-sur-Serre), Jean DELVILLE (Chalandry), François VENET (Châtillon-lès-Sons), Éric BOCHET (Chéry-lès-Pouilly), Pierre-Jean HENNINGOT (Cilly), Bernard BORNIER (Dercy), Louise DUPONT (Erlon), François NUYTTE (Froidmont-Cohartille), Bruno LEBEAU (La Neuville-Bosmont), Christian BLAIN (Marcy-sous-Marle), Dominique GODBILLE (Marle), Valérie SERIN (Mesbrecourt-Richécourt), Alexandre FRANQUET (Montigny-le-Franc), Jean-Michel WATTIER (Montigny-sur-Crécy), Paulette BRANQUART (Mortiers), Hervé GAYRAUD (Nouvion-le-Comte), Jean-Marc TALON (Pargny-lès-Bois), Cédric MEREAU (Pierrepont), Maurice LAGNEAU (Pouilly-sur-Serre), Bernard COLLET (Remies), Marcel LOMBARD (Saint-Pierremont), Christian JONNEAUX (Sons-et-Ronchères), Daniel LETURQUE (Tavaux-et-Pontséricourt), Jean-Claude GUERIN (Thiernu), Blandine LAUREAU (Toulis-et-Attencourt), Pascal DRUET (Verneuil-sur-Serre), Olivier JONNEAUX (Vesles-et-Caumont), Jérôme COCHET (Voyenne).

APPELS D'OFFRES

Présidente : Carole RIBEIRO

Mesdames et Messieurs les titulaires : Bernard COLLET, Daniel LETURQUE, Jean-Luc PERTIN, Christian VUILLIOT.

Mesdames et Messieurs les suppléants : Alexandre FRANQUET, Thierry LECOMTE, Cédric MEREAU, Christian LECUYER, Laurence RYTTER.

CLECT

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Président : Thierry LECOMTE

Vice-Président : Jean-Luc PERTIN

Par décision du Conseil Communautaire, sont membres de la CLECT, l'ensemble des membres du Conseil Communautaire (cf. page 8).



02.

PAYS DE LA SERRE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

**PAYS DE LA SERRE,
DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES**

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Entrée du Pôle d'Activités du Griffon

LE PÔLE D'ACTIVITÉS DU GRIFFON

SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'ACTIVITÉS DU GRIFFON

Ayant constaté leur intérêt commun pour cette zone, la Communauté de communes du Pays de la Serre et la Communauté d'agglomération du Pays de Laon ont souhaité mener conjointement le projet de création d'une zone d'activités économique. Pour ce faire, elles se sont associées au sein du Syndicat Mixte du Pôle d'Activités du Griffon.

Situé en vitrine de l'autoroute A26 et de la RN2 et au centre d'un réseau routier et de communication en plein développement, le Pôle d'activités du Griffon renforce l'attractivité des deux territoires, Pays de Laon et Pays de la Serre.

Espace de 150 ha dédié à l'activité économique, le Pôle d'activités du Griffon peut accueillir une vaste gamme d'entreprises :

- Artisanat
- Industrie & Agro-Ressources
- Bureaux d'études
- Activités de recherche

Ces parcelles modulables de 2500m² à plusieurs dizaines d'hectares s'adaptent au projet des entrepreneurs.

Depuis 2010, le Pôle d'Activités du Griffon a vu s'implanter plusieurs établissements tels que : l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), le Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherches (LDAR), le Groupement de défense sanitaire de l'Aisne, Valor'Aisne, Sodeleg, GES, l'Institut Technique de la Betterave (ITB).

Depuis 2016, le Conseil régional des Hauts-de-France a décidé l'implantation du Pôle IAR (Industries et Agro-Ressources) qui travaille sur la valorisation complète de la plante et cible son développement sur les nouveaux marchés émergents basés sur l'utilisation de tous les composants de la plante pour des finalités

industrielles, innovantes et compétitives.

L'entreprise D2i, pour la transformation de fruits, a inauguré son site en septembre 2019.

En 2020, les travaux de la société Jean DECOCK SA ont pris fin. Le démarrage de production étant lancé à l'automne 2020 et l'inauguration étant prévue en 2021.

La société P3 Logistic Parks a commencé des études pour la commercialisation de son offre en bâtiments clés en mains de 12.000 à 130.000 m². La société dispose d'une option d'achat d'une durée d'un an sur une parcelle d'environ 34 hectares, au cœur de la zone du Pôle d'activités du Griffon.

L'investissement de 35 millions d'€ est porté à hauteur de 2/3 pour la Communauté d'agglomération du Pays de Laon et 1/3 pour la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Les dépenses et recettes du Syndicat Mixte du Pôle d'Activités du Griffon sont réparties avec 2/3 pour la Communauté d'agglomération du Pays de Laon et 1/3 pour la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Le montant de la participation du Pays de la Serre en 2020 s'élève à 125.000€ contre 100.000€ en 2019.



Photo aérienne du Lin Français sur le pôle du Griffon

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Vue aérienne de la zone d'activités de La Prayette

ZONE D'ACTIVITÉS DE LA PRAYETTE

HISTOIRE ET IMPLANTATION

Située sur l'ancien site reconverti de la sucrerie de Marle, cette zone d'activités offre aux entreprises qui souhaiteraient implanter et développer leur activité sur le Pays de la Serre, une opportunité d'installation dans un espace industriel à la fois intégré au territoire et très accessible de par sa proximité avec la RN2. ➤

Avec une superficie de plus de quatre hectares, la Zone de la Prayette accueille Essemes Services, Électricité Générale Roger DELAFONT et Lariplast. La zone d'activités est également le pôle qui accueille des services du Pays de la Serre :

- Le service ADS (Application du Droit des Sols), ouvert depuis Juillet 2015 permettant l'instruction des documents d'urbanisme et d'obtenir des permis de construire.
- Deux plateformes d'insertion dédiées à la découverte des métiers du bâtiment et à la découverte des métiers de l'entretien et du nettoyage professionnel.

Suite à la délibération du bureau communautaire du 19 octobre 2015, la Communauté de communes du Pays de la Serre a déposé un permis d'aménager sur l'ancien site industriel de la sucrerie de Marle, démantelé et réaménagé en partie afin de construire un nouveau chemin d'accès depuis l'allée d'Haudreville. La nouvelle voie d'accès sera accompagnée d'arbres tiges, d'une noue de recueil des eaux pluviales, de mobilier urbain et d'un éclairage public.

une disponibilité foncière en adéquation avec la volonté de développement économique portée par la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Le projet consistera à viabiliser jusqu'à 7 parcelles dans l'enceinte de l'ancienne sucrerie pour une surface commercialisable d'environ 23 337 m².

Des travaux de rénovation ont été engagés par le Pays de la Serre sur le bâtiment principal en installant des nouvelles huisseries sur l'ensemble de la bâtisse. Le chantier d'insertion de découverte des métiers du bâtiment a également réalisé des travaux de peinture, pose de faïence, et divers petits travaux pour permettre l'installation du service ADS.



L'objectif est de viabiliser de nouvelles parcelles afin de générer

ZOOM SUR L'ENTREPRISE ROGER DELAFONT

Véritable entreprise familiale, la société DELAFONT est un véritable gage de qualité dans le domaine de l'électricité depuis plus de 30 ans ! D'abord portée par M. Delafont, l'entreprise est maintenant gérée par son fils depuis 1999. C'est en 2009 que l'entreprise devient une société à part entière et s'installe à Marle. Afin de développer son activité, de préparer l'avenir et d'agrandir la « famille » Delafont (7 employés actuellement), l'entreprise prend ses quartiers à La Prayette et développe son activité sur le territoire du Pays de la Serre et ses alentours.



Le bâtiment de La Prayette après les travaux de huisseries et de peinture...

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



Maison de santé pluridisciplinaires de Crécy-sur-Serre et de Marle

MAISONS DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRES (MSP)

LE CONCEPT DE LA MSP ? BIEN PLUS QU'UN SIMPLE REGROUPEMENT DE MÉDECINS !

Consciente des enjeux liés à la démographie médicale, la Communauté de communes du Pays de la Serre a porté un projet de pôle de santé territorial, adossé aux deux Maisons de Santé Pluridisciplinaires, situées à Crécy-sur-Serre et à Marle. ➤

La Maison de santé de Marle (MSP) est implantée dans le centre ville, près de la Maison de retraite, dans le Parc Jean Macé. Celle de Crécy-sur-Serre est localisée également dans le centre ville près du centre de secours des pompiers.

Leur construction a représenté un investissement global d'environ 4,5 millions d'euros.

Marle accueille actuellement deux médecins généralistes, une diététicienne, une psychologue-clinicienne, deux cabinets d'infirmier(e)s, un podologue, deux chirurgiens-dentistes, deux orthophonistes, deux masseurs-kinésithérapeutes, une ostéopathe. D'autres cabinets pour médecins spécialistes sont également disponibles le tout sur une surface utile de 787,60 m².

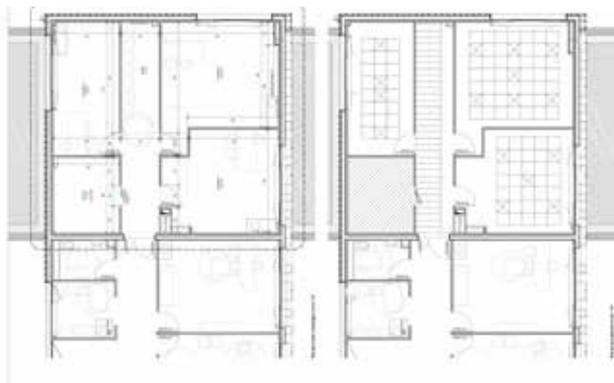
La Maison de santé de Crécy-sur-Serre accueille actuellement un médecin généraliste, deux masseurs-kinésithérapeutes, une orthophoniste, un podologue, trois infirmières libérales, une diététicienne et une psychologue. La maison de santé a une surface utile de 737,60m² dédiée aux professionnels et patients.

Tous les espaces fonctionnels nécessaires (accueil, salles d'attente, secrétariat, -logistique, sanitaires, salle de réunion, studio d'hébergement, bassin de rééducation pour la MSP de Crécy-sur-Serre, ...) ont été prévus.

En 2019/2020, les travaux d'aménagement de trois cabinets supplémentaires ont été réalisés. Le premier de ces cabinets est occupé depuis fin avril 2021 par une deuxième orthophoniste. Le coût de ces travaux supplémentaires est de 206.167,02€.

Au-delà de ce regroupement physique en un lieu unique, le concept des MSP a l'ambition d'améliorer les soins du diagnostic à la convalescence tout en contribuant à limiter la désertification médicale.

Pour les professionnels, elle offre une solution pour résoudre les difficultés qui peuvent être rencontrées lors d'une installation en milieu rural comme l'isolement professionnel, l'investissement financier, ainsi que le cloisonnement entre les différentes spécialités. Les deux MSP favorisent l'installation durable dans le Pays de la Serre de ces professionnels de spécialités diverses et complémentaires, et leur permet de travailler ensemble avec efficacité. Pour la mise en place de ces pôles de santé territoriaux, les professionnels de santé se sont regroupés en une structure juridique associative dénommée « Groupement des Professionnels de Santé du Pays de la Serre pour un pôle de santé » (GPSPS).



Plan de la zone blanche - MSP de Marle



Aménagement d'une zone blanche - MSP Marle

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Le service ADS et ses missions

URBANISME ET ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

DÉFINITION DU SERVICE ADS

Le Service Application du Droit des Sols est chargé, pour le compte des communes dotées d'un document d'urbanisme, de l'instruction des autorisations d'urbanisme (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire, permis de démolir et permis d'aménager), dans le respect des règles définies par les documents d'urbanisme (Plans locaux d'urbanisme et cartes communales).



Depuis le 1er Juillet 2015, la Communauté de communes du Pays de la Serre a créé le service Application du Droit des Sols. Le service assure l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme d'informations et opérationnels, autorisations de travaux pour les commerces et enseignes) pour les communes dotées d'un plan local d'urbanisme ou d'une carte communale.

Le service a pour vocation l'assistance et le conseil à toutes les communes et aux particuliers de la Communauté de communes pour tout dossier relevant du territoire.

Le service ADS a donc pour mission d'accompagner le Maire dans ses décisions : il étudie les dossiers et lui soumet des propositions dans le respect du code de l'urbanisme. L'objectif est de garantir une fiabilité juridique aux dossiers d'urbanisme.

Les dossiers sont donc déposés en Mairie puis étudiés par le service ADS du Pays de la Serre qui rédige une proposition d'arrêté pour le Maire. Celui-ci transmet son avis définitif au demandeur.

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire n'a pas fait l'objet de projets importants sur le territoire du Pays de la Serre.

Retour en images sur les projets de construction 2019 terminés en 2020 :



Construction de la champignonnière ChamPicarde - Crédit : ChamPicarde



Construction de l'usine de teillage de lin - Le Lin Français - Pôle du Griffon

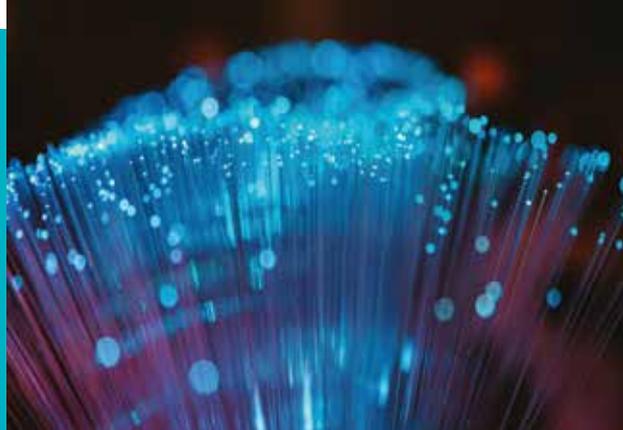
ZOOM QUELQUES CHIFFRES

Le service ADS a totalisé depuis sa création 835 demandes dont pour l'année 2020 :

- 14 demandes de permis de construire
- 95 déclarations préalables
- 104 certificats d'urbanisme

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

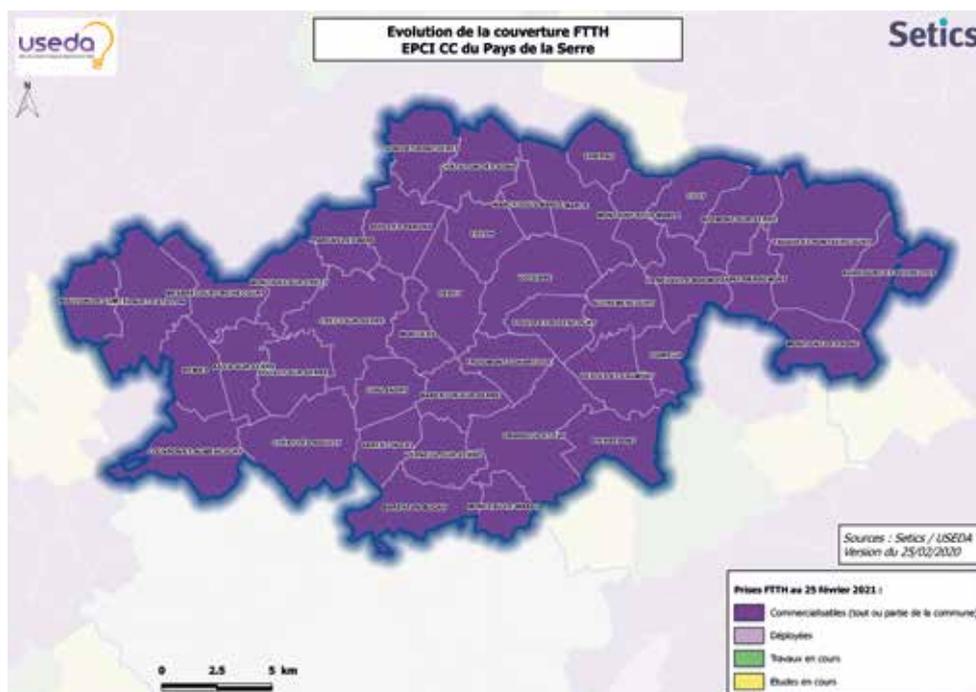


Le territoire fibré depuis la fin d'année 2020

LA FIBRE OPTIQUE SUR LE TERRITOIRE

OBJECTIF

Convaincue de la nécessité de garantir l'accès au numérique à l'ensemble de son territoire, la Communauté de communes s'est engagée à relier les 42 communes du Pays de la Serre à la fibre optique d'ici 2020.



Lancé au printemps 2013, le Plan France Très Haut Débit (THD) vise à couvrir l'intégralité du territoire en très haut débit d'ici 2030, c'est-à-dire proposer un accès à un internet performant à l'ensemble des logements, des entreprises et des administrations. Pour atteindre cet objectif, il mobilise l'État, les opérateurs privés et les collectivités territoriales comme le Pays de la Serre.

Les avantages de la fibre ?

- Un débit stable et de qualité
- Un usage en simultané optimal
- Des transferts instantanés
- Une connexion ininterrompue
- Une qualité d'image en très haute définition

Au 23 décembre 2020, toutes les communes du territoire sont raccordées au réseau de fibre optique. Les communes d'Agnicourt-et-Séchelles et de Thiernu seront commercialisées en janvier 2021 auprès des opérateurs disponibles.

ZOOM QUELQUES CHIFFRES

En décembre 2020, l'ensemble des communes du territoire du Pays de la Serre sont reliées à la fibre optique.

3,4 millions d'€, c'est la part d'investissement de la Communauté de communes pour le raccordement de ses communes.

11,5 millions d'€, c'est le coût total des travaux pour le déploiement du réseau Très Haut Débit sur le Pays de la Serre.

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

LES LOISIRS ET LA PETITE ENFANCE



Accueil de loisirs pendant les vacances scolaires

OBJECTIF

L'objectif premier de cette compétence est de favoriser l'accueil de la petite enfance, aussi bien collective (accueils de loisirs) qu'individuelle (assistantes maternelles) en développant des liens entre les différents partenaires et les structures existantes, afin de mieux répondre aux besoins et attentes des familles du territoire.

Depuis 2004, la Communauté de communes du Pays de la Serre a mis en place un service loisirs et petite enfance intercommunal qui organise les programmes d'animations proposés durant les vacances scolaires et hors période de vacances à tous les enfants du territoire. Avant, cette compétence était organisée par le monde associatif soutenu financièrement par la Communauté de communes. Plusieurs offres sont proposées aux parents pour l'accueil de leurs enfants :

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement sont organisés sur les sites de Crécy-sur-Serre et de Marle. Ils sont menés dans le cadre d'un partenariat avec la CAF de l'Aisne et du Conseil départemental.

Les Mercredi Récréatifs fonctionnent sur les sites de Chéry-les-Pouilly et de Couvron-et-Aumencourt en journée avec cantine. 61 enfants ont participé à ces ateliers en 2020, ce qui représente 38 familles du territoire.

Les Petites Vacances se déroulent sur les sites de Marle et de Crécy-sur-Serre :

- Février : 137 enfants ont été accueillis, soit 84 familles
- Avril : **Confinement**
- Octobre : 99 enfants ont participé, soit 63 familles

Les **Accueils de Loisirs** pendant les **vacances d'été** se déroulent sur les sites de Marle et de Crécy-sur-Serre. Le nombre d'enfants inscrits à Crécy-sur-Serre est de 102 enfants soit 71 familles différentes, résultat en baisse par rapport à 2019. La fréquentation de Marle est de 28 enfants soit 25 familles différentes (fortement impacté par le COVID-19) sur deux semaines au lieu de trois habituelles. Les mini-camps sur cette période ont été annulés suite aux mesures sanitaires.

Parallèlement aux accueils de loisirs, la Communauté de communes du Pays de la Serre propose également des offres de **Séjours Avec Hébergements** en été et en hiver.

Le **séjour hiver** au ski a réuni 20 enfants du Pays de la Serre.

Le **séjour été** s'est vu annulé suite aux mesures sanitaires.



Journée Halloween à l'ALSH de Marle en octobre 2020

Sur l'ensemble des actions 2020, seules 11 communes ne sont pas concernées.

Le Pays de la Serre propose des **Actions de Formations Diplômantes** à destination des jeunes de son territoire avec le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). Suite aux mesures sanitaires, ces actions ne peuvent pas avoir lieu.

Le **Relais Assistantes Maternelles (RAM)** propose aux assistantes maternelles et aux familles des activités d'éveil à destination des enfants de 0 à 5 ans révolus. Animations et activités manuelles mises en place sur les sites de Crécy-sur-Serre, Marle, Nouvion-et-Catillon et Pierrepont 1 fois par mois et de Couvron-et-Aumencourt 2 fois par mois.

Sur le territoire, nous comptons 159 assistantes maternelles pour 465 places agréées.

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Activité RPR avec les enfants, assistante maternelle et parents

LES LOISIRS ET LA PETITE ENFANCE

L'info RPE (Relais Petite Enfance), guide pratique regroupant des informations juridiques et pratiques ainsi que le planning des ateliers du RPE, est rédigé et imprimé dans les locaux du Pays de la Serre à 180 exemplaires.

Le RPE a pour objectifs :

- être un lieu d'informations et de ressources pour les parents et les assistantes maternelles avec 101 rendez-vous directement au RPE et 1.028 par téléphone
- être un lieu d'échanges entre professionnels
- être un lieu d'observation pour les élus et responsable du service jeunesse.
- être un acteur majeur lors des 7 animations proposées aux 25 enfants, ainsi qu'aux 25 parents et assistantes maternelles.



Depuis octobre 2016, grâce à la "**Ludothèque Itinérante**", les enfants de 0 à 6 ans et parents peuvent découvrir des jeux pour tous les âges et tous les goûts, et passer des moments agréables et conviviaux.

L'objectif de ce projet est de mettre en valeur le jeu au sein des familles et de créer une dynamique en milieu rural autour du jeu. Le jeu sur place est gratuit seul un abonnement pour le prêt est obligatoire. Les animations dans les écoles maternelles se sont déroulées sur 9 communes du territoire.

En 2020, la ludothèque comptabilise 7 nouvelles adhésions et 4 renouvellements soit 390 emprunts de jeux sur l'année.

Le nombre d'animations au sein des écoles maternelles et primaires pour l'année 2020 a touché 237 élèves de janvier à mars sur le territoire.

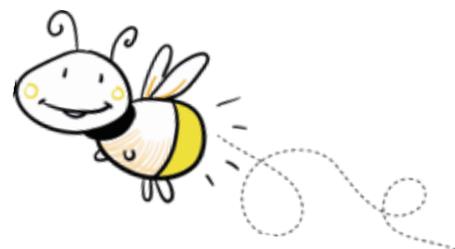
La ludothèque permet de **favoriser la pratique du jeu** pour faire reconnaître son importance, tant son rôle social, éducatif et culturel. Elle s'inscrit dans une démarche active d'éveil de l'enfant et de soutien à la parentalité au travers d'activités ludiques.

La ludothèque propose :

- Des temps de jeux libres sur place (hors école), dans 7 communes du territoire ((Barenton-Bugny, Chéry-Les-Pouilly, Couvron-et-Aumencourt, Montigny-sur-Crécy, Nouvion-et-Catillon, Pierrepont et Tavaux-et-Pontséricourt). L'entrée est libre et gratuite pour les jeux sur place.
- Des animations spécifiques comme par exemple des ateliers d'éveil musical, autour du livre ou de motricité dans des salles mises à disposition par votre commune.
- Du prêt de jeux, jouets et/ou livres. Adhésion pour la location de jeux, jouets, livres pour une durée d'un mois : 10 € par an ou 5 € pour 6 mois (l'adhésion est de date à date).

Lors des séances d'animations tout public en 2020, la ludothèque a accueilli 306 personnes pour 23 séances de janvier à mars 2020, avant fermeture sur décision du gouvernement pour mesure sanitaire.

La Micro-crèche « Lucioles et Coccinelles » de Crécy-sur-Serre est ouverte depuis le 17 juin 2019 et 34 familles ont inscrit leurs enfants, ce qui représente 34 enfants. Les familles qui profitent de ce nouveau service habitent ou travaillent sur le territoire du Pays de la Serre.



02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



La livraison des repas aux personnes âgées

LE PORTAGE DE REPAS & LES PERSONNES ÂGÉES

RAPPEL

Parmi ses différentes compétences, la Communauté de communes du Pays de la Serre a intégré les services de proximité à la population et notamment le portage de repas au domicile des personnes âgées depuis le 1^{er} septembre 1993.

Le service est destiné aux personnes âgées, handicapées, souffrantes ou en dépannage occasionnel suite à une hospitalisation ou un accident de la vie. Il est assuré quotidiennement par une équipe de 2 personnes et peut être adapté à des régimes spécifiques : sans sel, sans sucre...

Soucieux de proposer un service de qualité, cette prestation a un caractère social et s'inscrit dans une politique de maintien à domicile. Ce service est complémentaire des actions portées par les associations spécialisées du territoire comme l'ACAPA et l'ADMR notamment.

Il apporte une aide à la vie quotidienne, pallie aux difficultés liées à l'organisation des repas et permet d'offrir une alimentation variée et équilibrée. Les livraisons sont assurées toute la semaine. Ce rythme de visite permet un moment d'échange entre l'utilisateur et le livreur. Une des vocations du service est aussi le maintien de liens sociaux.

Fonctionnement :

La confection des repas est assurée par ELIOR selon un protocole de liaison froide. C'est une technique basée sur la fabrication des repas pour une consommation différée, dans un souci au quotidien de qualité.

Le plateau est conçu pour un repas (celui du déjeuner). Les repas sont composés de 6 éléments à savoir : un potage, une entrée, un plat principal et son accompagnement, un fromage ou un laitage et un dessert ; le pain est également inclus.

Des régimes spécifiques sont proposés (sans sel, diabétique). Les menus respectent une rotation régulière afin de proposer aux personnes utilisatrices, une variété dans les menus et éviter une monotonie dans les repas quotidiens.

La livraison est assurée par 2 agents de la Communauté grâce à des véhicules réfrigérés. Les barquettes de conditionnement sont étiquetées afin d'assurer une parfaite traçabilité des produits et permettre une utilisation dans les délais optimaux.

La date limite de consommation est inscrite lisiblement sur le film protecteur. Le tout est livré dans un sac individuel pour chaque usager. L'opération s'effectue en liaison froide.

Le prix de vente du service :

Le plateau de 6 éléments est facturé 5,50€ pour un habitant du territoire, livraison incluse. Une aide de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) peut être attribuée par le Conseil départemental. Les conditions dépendent du degré de dépendance (Groupe Iso-Ressource) et des ressources.

En plus des livraisons, le personnel du service de portage de repas assure une écoute attentive sur les conditions de vie des usagers. Des difficultés peuvent être signalées par ce biais. Il est primordial que des personnes aidantes soient identifiées lors de l'inscription au service (famille ou voisins de confiance).



Crédit Photo : www.elior.fr

ZOOM QUELQUES CHIFFRES

Nombre de repas livrés par jour, en moyenne : 63
Nombre de personnes concernées : 130
Nombre de repas livrés : 23 148 / an
Nombre de communes concernées par le service : 32
Nombre de nouveaux clients : 60 en 2020

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Cantine de Pouilly-sur-Serre

LA RESTAURATION SCOLAIRE

RAPPEL

En optant pour la compétence « portage de repas et restauration scolaire », la Communauté de communes a aussi pris en charge cette compétence avec une double exigence : qualité nutritionnelle des repas et information aux parents.



La Communauté de communes du Pays de la Serre a pris la compétence livraison de repas depuis 2003 et elle est ouverte aux enfants scolarisés dans les écoles publiques.

Chaque jour de classe, ce sont en moyenne 470 enfants des écoles maternelles et élémentaires qui déjeunent dans les différents restaurants scolaires du territoire.

Il s'agit de proposer aux enfants des repas équilibrés, diversifiés, sains, qui contribuent à leur éducation au goût. La confection des repas est effectuée par ELIOR selon un protocole de liaison froide. C'est une technique basée sur la fabrication des repas pour une consommation différée, dans un souci au quotidien de qualité.

Chaque menu se compose d'une entrée, d'un plat principal avec légumes ou féculents, d'un laitage et d'un dessert ou un fruit. Le personnel encadrant et surveillant les enfants est communal ou issu de regroupement scolaire.

Depuis 2018, un repas **BIO** est proposé 1 fois par semaine, dans chaque cantine scolaire et depuis le Novembre 2019, conformément à la réglementation, un plat **végétarien** est également au menu chaque semaine.

Depuis le 1^{er} janvier 2020 et dans le cadre de la loi EGalim, l'utilisation de plastique à usage unique est interdite en restauration scolaire. Le Pays de la Serre a fait le choix des carafes en inox pour se substituer aux bouteilles d'eau. La Communauté de communes engage également des actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire.



Dès la prise de compétence, les élus communautaires ont souhaité apporter aux familles un service de qualité tout en préservant leur pouvoir d'achat.

Ce service est rendu dans des conditions tarifaires des plus intéressantes pour les familles, le prix des repas ne dépassant pas 2,79€ et pouvant descendre jusqu'à 1,90€ en fonction du quotient familial. Pour les enfants hors territoire, le ticket est vendu 3,04€.

Le service de fourniture de repas aux restaurants scolaires assure le fonctionnement de 8 écoles ou regroupements scolaires :

- Barenton-Bugny
- Chéry-les-Pouilly
- Couvron-et-Aumencourt
- Nouvion-et-Catillon
- Pouilly-sur-Serre
- Marle
- Pierrepont (SIGE des Marais)
- Tavaux-et-Pontséricourt (SI du Val de Serre)

Le service a été fortement impacté par la crise sanitaire.



ZOOM QUELQUES CHIFFRES

Nombre de repas distribués : 43 509 sur l'année scolaire 2020

02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE



Mise en valeur et rénovation du patrimoine du territoire

L'INSERTION SOCIALE & PROFESSIONNELLE

RAPPEL

La Communauté de communes du Pays de la Serre mène également une politique sociale qui repose sur deux plateformes d'insertion : Atelier Découverte des Métiers du Bâtiment et Découverte des Métiers de l'Entretien et Nettoyage Professionnel. Ces dispositifs ont vocation à lutter contre les freins à l'emploi des personnes les plus fragiles sur le marché de l'emploi ou en transition professionnelle. ➤

La Communauté de communes embauche en contrat à durée déterminée d'insertion des personnes rencontrant des difficultés d'ordre social et professionnel particulières (qualification, mobilité). Le temps d'un contrat de travail (20h hebdomadaire en général), des moyens pédagogiques et d'accompagnement socioprofessionnel sont mis en place. Le salarié va faire l'acquisition de compétences nouvelles en se formant. Il va pouvoir accéder à la mobilité et à la qualification, deux atouts essentiels pour accéder au marché du travail classique. La transmission des savoir-faire est assurée par les encadrants techniques.

La **plateforme découverte des métiers du bâtiment** restaure principalement le petit patrimoine bâti et intervient également dans l'entretien des chemins de randonnée. Chaque restauration est pensée en amont avec les Élus des communes, la commission insertion, l'encadrement technique, les entreprises spécialisées (couverture, électricité, ...) susceptibles d'intervenir sur le chantier et le Conseil Départemental.

La plateforme « découverte des métiers du bâtiment » est intervenue, en 2020, sur différents chantiers :

- Mise en valeur d'églises sur plusieurs communes (Autremencourt et La Neuville-Bosmont)
- Cantine de Pouilly-sur-Serre
- Entretien de chemins de randonnées (pose de balisage, défrichage, ...).

La **plateforme découverte des métiers de l'entretien et nettoyage professionnel** intervient sur des missions ponctuelles de nettoyage et parfois sur des projets thématiques en lien avec les services culture et enfance loisirs.

La plateforme « Entretien et Nettoyage Professionnel » intervient dans les communes le souhaitant suivant un planning pour l'entretien régulier des mairies, églises, salles des fêtes et écoles. Elle peut également assurer le service lors de manifestations comme la cérémonie des vœux du Pays de la Serre et participer à l'entretien de la salle de Grandlup-et-Fay, mise à disposition à l'occasion de la saison culturelle ou apporter leur soutien au service des cantines lors des accueils de loisirs du Pays de la Serre.

Les supports d'intervention permettent :

- l'apprentissage du travail en équipe,
- l'acquisition de savoir-faire,
- la mise en place d'un véritable projet professionnel.

La Communauté de communes bénéficie du soutien de l'État, du Conseil départemental et de Pôle Emploi pour mener ces actions d'insertion.



Inauguration de la cantine de Pouilly-sur-Serre et de l'École de Musique Intercommunale en présence des Élus et du chantier d'insertion.



Un simulateur de conduite est également à disposition des deux chantiers d'insertions, pour se familiariser avec un véhicule et aider les salariés à passer leur permis de conduire. Le simulateur est présent à Marle depuis 2019.

ZOOM QUELQUES CHIFFRES

Personnes ayant travaillé sur les deux chantiers : 38 personnes, dont 22 hommes et 16 femmes.
Sortie emploi CDI : 2 personnes
Sortie emploi CDD : 6 personnes
Sortie formation qualifiante : 3 personnes

02.

DES COMPÉTENCES ÉTOFFÉES ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

LA CULTURE



Spectacle « Souliers de sable » - Compagnie Manivelle - Mars 2020

RAPPEL

Le Pays de la Serre encourage et soutient une offre culturelle diversifiée. Dans cet esprit, la Communauté de communes du Pays de la Serre s'appuie sur les acteurs associatifs et propose une programmation culturelle intercommunale essentiellement en milieu scolaire. Cette démarche permet de développer des actions de découverte et de création artistique, grâce à la présence d'artistes auprès des enfants. »

La prise de compétence en matière culturelle n'est pas récente, elle date de 1997. Les projets qui traduisent la politique communautaire se sont succédés avec leurs objectifs et finalités propres. Depuis 2003, le projet culturel intercommunal est largement orienté vers le milieu scolaire.

Saison culturelle : Compromise par le confinement du 17 mars 2020 et les mesures sanitaires, la programmation de notre saison culturelle reste inachevée. 11 classes sur 67 ont pu assister à un spectacle en 2020. Les spectacles ont été reportés en partie sur l'année 2021.

Formation des enseignants : La Communauté de communes dans le cadre de son partenariat avec les services de l'Éducation Nationale propose aux enseignants qui le souhaitent, des interventions d'artistes en lien avec la saison culturelle.

Écoliers musiciens : Le projet d'accompagnement à l'éveil musical et au chant est proposé chaque année aux équipes pédagogiques qui ont envie de s'investir toute l'année sur une production. Les classes porteuses d'un projet sont accompagnées par un musicien intervenant en milieu scolaire. Cette année, les mesures sanitaires n'ont pu permettre le déroulement de cette activité.

La Communauté de communes dispose d'un parc instrumental (orchestre de cuivres) à disposition des écoles de son territoire, pour les enfants du CM1 au CM2. L'apprentissage est basé sur la pratique collective orchestrale (sans utiliser de codage écrit : mimétisme, mémorisation). Les enfants découvrent différents styles musicaux pendant 2 années à raison d'une heure par semaine afin de se produire plusieurs fois dans l'année et de faire des rencontres avec d'autres formations orchestrales des départements limitrophes.

Le soutien à la lecture publique : Les actions en la matière sont menées en partenariat avec la Communauté de communes Picardie des Châteaux. Le Pays de la Serre soutient financièrement la Fête du Livre et la semaine jeunesse. 27 classes du territoire ont reçu des artistes dans plusieurs classes des écoles de Chéry-lès-Pouilly, Couvron-et-Aumencourt, Crécy-sur-Serre, Marle, Pierrepont et Tavaux-et-Pontséricourt.

Sport à l'école : En 2020, des heures d'interventions ont été mises en place pour le projet « Sport en milieu rural » mené par le Comité départemental de l'Aisne. Ce dispositif a permis à 13 classes de Barenton-Bugny, Barenton-Cel, Erlon, Marcy-sous-Marle, Marle, Pierrepont et Tavaux-et-Pontséricourt de participer aux actions du projet. Chacun des élèves a reçu, lors de la dernière séance, un diplôme après un atelier de sensibilisation à l'équilibre alimentaire et à la pratique d'activité physique.

La Communauté de communes participe également à la promotion des événements culturels du territoire. Les manifestations et événements sont relayés dans l'agenda du site Internet et sur les réseaux-sociaux.

Le Pays de la Serre subventionne également des associations culturelles comme : La Fête du Livre de Merlieux, le Musée Parc archéologique des Temps Barbares, la Souche Multi-Sports.



02.

DES COMPÉTENCES
ÉTOFFÉES
ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'ÉCOLE DE MUSIQUE



«Un concert à distance» par l'École Intercommunale de Musique en direct sur YouTube

RAPPEL

L'École Intercommunale de Musique dispense un enseignement de qualité, grâce aux compétences de ses professeurs et à la diversité de leurs parcours.



Répondant aux préconisations du Schéma d'Orientation Pédagogique du Ministère de la Culture, le cursus comprend 3 types de cours essentiels à l'apprentissage de la musique et organisés par cycles, dès le CEI, avec des cours de :

- Formation musicale
- Pratique instrumentale (Flûte traversière, Clarinette, Saxophone, Trompette, Trombone, Tuba, Piano et Guitare)
- Pratique collective (Chant choral, Orchestre, Atelier d'accompagnement, Atelier d'improvisation et Ensemble de guitares)

Pour les plus jeunes (à partir de la maternelle moyenne section), le jardin musical propose une approche sensorielle de la musique à travers le chant, les mouvements du corps, l'écoute et les jeux rythmiques tout en découvrant les instruments de musique.

Pour l'année 2020, l'École de Musique a accueilli 115 élèves, dont 92 élèves instrumentistes, issus de 32 communes du territoire. C'est la deuxième année depuis la création de l'école en 1997 que les communes sont autant représentées sur le territoire.

Encadrés par 10 professeurs diplômés, les élèves sont accueillis sur différents sites, en fonction des activités : Crécy-sur-Serre, Marle, Chéry-les-Pouilly et Voyenne.

De nombreux enfants sont accueillis à l'École de Musique : 18 enfants sont au Jardin Musical, 77 enfants ont moins de 11 ans sur un total de 115 élèves.

Entre rigueur et passion, l'une des principales vocations de l'école de musique est de favoriser la pratique collective vocale et instrumentale de ses élèves au sein de formations musicales.

L'École Intercommunale de Musique s'inscrit pleinement dans le Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques dans l'Aisne grâce au soutien du Conseil départemental

et permet ainsi aux élèves de participer à toutes les actions organisées à l'échelon départemental (évaluations communes de fin de cycle, ateliers d'orchestre symphonique et d'harmonie, ...).

Cette année scolaire fut marquée par la crise sanitaire et le confinement général du printemps qui a éloigné les élèves de leurs professeurs.

Néanmoins, les enseignants ont fait preuve d'ingéniosité et se sont adaptés à cette situation en proposant des solutions d'enseignement à distance telles que des cours en visioconférence, des échanges de partitions, de documents, d'enregistrements audios et vidéos. Certaines classes ont également proposé des vidéos collectives « à distance » afin de maintenir un esprit de cohésion.

À l'occasion de la fête de la musique, un concert virtuel a été diffusé, en direct et en ligne, comprenant notamment une pièce extraite du Conte Musical « Les 3 petits cochons » de Vincent Francheteau qui aurait dû être présentée sur scène en juin 2020 et mettant en scène l'ensemble des professeurs et plus de 40 élèves qui se sont enregistrés « à domicile ».



02.

DES COMPÉTENCES DES PRÉOCCUPATIONS COMMUNICATION



Logotype des Digital'Serre

LA COMMUNICATION & LES SALLES TIC

TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Au Pays de la Serre, les espaces TIC sont dédiés notamment à l'utilisation de la micro-informatique, d'Internet, de la bureautique (Word, Excel, ...) et des applications multimédia (photographie numérique, montage vidéo, tablette, ...) et du numérique. Ils sont mis gratuitement à disposition du public. ➤

Depuis sa création en 1992, la Communauté de communes du Pays de la Serre a créé de nombreuses structures, (Accueil de Loisirs, Maisons de Santé Pluridisciplinaires, ...) créant ainsi une dynamique et un patrimoine communautaire au service de ses habitants.

Forte de ses réalisations, la Communauté de communes a souhaité mieux les partager, au travers d'une communication plus adaptée qui permette à tous de s'approprier l'information et de mieux connaître cette structure présente désormais dans la vie quotidienne de chacun.

Les objectifs sont multiples : informer sa population des réalisations communautaires, promouvoir ses actions et ses résultats, et surtout, faire émerger un sentiment d'appartenance chez ses habitants.

La communication est répartie en deux axes majeurs :

- **La communication institutionnelle** : l'objectif est l'identification de la collectivité par l'ensemble des habitants et des partenaires. Ses principaux supports sont le site internet et ses réseaux-sociaux (Facebook, Instagram, Google My Business et YouTube).



- **La communication opérationnelle** : elle soutient les actions des services au sein de la Communauté de communes. Son but est la valorisation des projets et l'information des populations cibles. Le service communication accompagne également les associations et les mairies du territoire, à leur demande, dans leurs communications.



Depuis 2002, la Communauté de communes du Pays de la Serre a intégré le programme « **Picardie en Ligne** » mis en place par la Région Picardie désormais Hauts-de-France et visant à équiper des sites de formation et de perfectionnement à l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Ce programme est désormais remplacé par le projet des « **tiers-lieux du numérique** ».

L'objectif des tiers-lieux est de se mobiliser afin de lutter contre la fracture numérique et développer les échanges entre acteurs économiques du territoire sur le thème du numérique.

Les habitants du territoire du Pays de la Serre utilisent largement Internet, l'informatique et les TIC dans leur environnement personnel et professionnel. Aussi, la Communauté de communes met à disposition de ses habitants 4 salles numériques. **Ces salles couvrent le territoire du Pays de la Serre à Couvron-et-Aumencourt, Crécy-sur-Serre, Marle et Tavaux-et-Pontséricourt.** L'objectif étant d'améliorer ses connaissances ou tout simplement faciliter l'usage au quotidien des nouvelles technologies.

La période de crise sanitaire a mis en avant l'utilité des outils numériques pour le télétravail ou la visioconférence. Aussi, nombre d'habitants ont eu besoin de conseils et d'orientations pour l'utilisation de ces nouvelles méthodes de travail devenues incontournables. Une aide importante est également apportée aux demandeurs d'emplois (pour la réalisation de leur curriculum vitae, la mise à jour de leur dossier sur leur compte personnel, les échanges avec Pôle Emploi, l'usage de l'Emploi Store, ...).

La fréquentation pour l'année 2020 a été de 763 entrées soit 180 séances sur les 4 sites d'accueil avec au total 10 postes informatiques disponibles sur l'ensemble du territoire.

Le service a été fortement impacté par les mesures sanitaires (confinements, restrictions, ...).



03.

PAYS DE LA SERRE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

**LE PAYS DE LA SERRE
RESPECTUEUX DE
SON TERRITOIRE**

03.

LE PAYS DE LA SERRE
RESPECTUEUX DE SON TERRITOIRE
UN TERRITOIRE ENGAGÉ



Réalisation d'un assainissement non collectif

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

DÉFINITION

En France, le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est chargé de contrôler tous les systèmes d'assainissement effectuant la collecte, le traitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des habitations non raccordées au réseau d'assainissement collectif.



Depuis le 4 mai 2006, la Communauté de communes du Pays de la Serre a mis en place le Service Public d'Assainissement Non Collectif. C'est un service public local (et non une activité de police administrative), de nature industrielle et commerciale (SPIC) qui réalise des prestations en matière d'assainissement non collectif.

Sur les quarante-deux communes du Pays de la Serre, six disposent d'un réseau d'assainissement collectif et d'une unité de traitement : Barenton-Bugny, Chéry-les-Pouilly, Couvron-et-Aumencourt, Crécy-sur-Serre, Marle, Pouilly-sur-Serre et Remies. Les trente-cinq autres communes ainsi que les 3.640 habitations principales non raccordées et/ou non raccordables sont concernées par le SPANC.

Parmi celles-ci, trente-quatre communes ont réalisé leur zonage d'assainissement :

- Dix-huit ont opté pour de l'assainissement collectif, mais à ce jour, aucune n'a réalisé les travaux de construction d'une unité de traitement et la pose des réseaux de collecte. En leur absence, ces communes sont concernées par le SPANC.
- Seize ont opté pour de l'assainissement non collectif et sont donc de plein droit concernées par le service.

Au cours de l'année 2020, 4 installations neuves ou réhabilitées ont été réalisées et contrôlées contre 19 installations en 2019. Le nombre de contrôles de conception et d'implantation (phase études avant travaux) s'élève quant à lui à 19. Cette catégorie de contrôle est liée au nombre de permis de construire délivrés sur l'année antérieure.

Le SPANC réalise également les contrôles périodiques des installations existantes par commune. En 2020, 234 contrôles périodiques ont été effectués sur les communes de Barenton-sur-Serre, Dercy et Mortiers. Ce type de contrôle a été fortement impacté par la période de confinement.

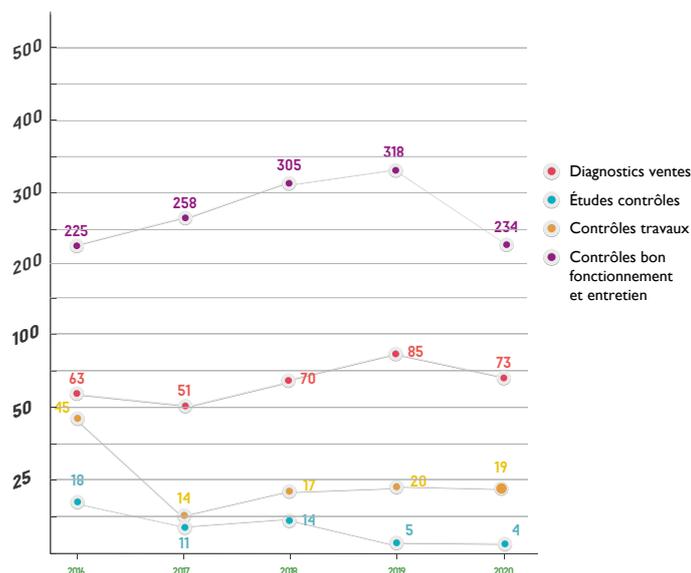
Enfin, le SPANC réalise aussi le diagnostic obligatoire des installations d'assainissement non collectif des habitations en vente. Sur l'année 2020, le service a contrôlé dans le cadre de

cette mission, 73 installations en vue de la vente d'un bien immobilier, soit une baisse de 14% par rapport à 2019.

Rappel des tarifs - Inchangés depuis 2017	
Contrôle d'une installation neuve ou réhabilitée	128,00 €
Contrôle de bon entretien et bon fonctionnement (suivi)	82,00 €
Contrôle isolé (demande spécifique des notaires, SCI pour vente, experts, mandataires, usagers...)	164,00 €



ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTES PRESTATIONS DU SPANC DEPUIS 5 ANS



03.

LE PAYS DE LA SERRE
RESPECTUEUX DE SON TERRITOIRE
UN TERRITOIRE ENGAGÉ



Livraison des bacs jaunes de tri sélectif sur la commune de Marle

LA COLLECTE, LE TRI & LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS

RAPPEL

La Communauté de communes du Pays de la Serre exerce la compétence « élimination des déchets ménagers et assimilés » depuis fin 1994.

Le service de collecte et de traitement des déchets ménagers mis en place dessert les 42 communes du Pays de la Serre.

Il comprend :

- la collecte sélective des déchets ménagers en PAP (porte-à-porte) ordures ménagères résiduelles (OMR) et recyclables, réalisée par Sepur depuis le 1^{er} avril 2019,
- la collecte du verre en point d'apport volontaire, par Minéris,
- la collecte des déchets en déchèterie réalisée par Véolia Propreté à l'exception du gardiennage réalisé en régie,
- le traitement des déchets collectés en PAP et le traitement des déchets issus de déchetteries sont réalisés par Valor'Aisne, syndicat départemental du traitement des déchets auquel adhère la Communauté de communes depuis le 4 juillet 2002.

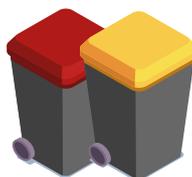
Depuis le 1^{er} janvier 2015, le service est financé par la REOMi (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative), à l'exception des logements en immeuble collectif restant en REOM.

Comme décidé en conseil communautaire en décembre 2018, la réduction de fréquence des collectes en OMr et en matériaux recyclables a été mise en place au 1^{er} avril 2019. Les camions de collecte ne se déplacent dans chaque commune qu'une fois par quinzaine.

De plus, la facture a baissé pour l'ensemble des usagers. En effet, motivé par le résultat de collecte des dernières années (83% des usagers ne sortent leurs poubelles qu'une semaine sur 3), le nombre de levées est passé à 12 levées par an.

En 2020, la Communauté de communes a fait l'acquisition de bacs avec puce électronique d'identification afin de remplacer les sacs transparents. Cet investissement a un but écologique et financier avec la fin de l'acquisition des sacs transparents à l'exception des habitats collectifs qui ne peuvent être équipés de bac faute de capacité de stockage.

L'entreprise Contenur a été retenue pour la fourniture des contenants. Les volumes des bacs ont été attribués selon les recommandations de CITEO.



D'octobre à décembre 2020, 6 agents ont été recrutés afin d'assurer la livraison des bacs sur rendez-vous. Près de 5.900 foyers ont été dotés de bacs durant cette période.

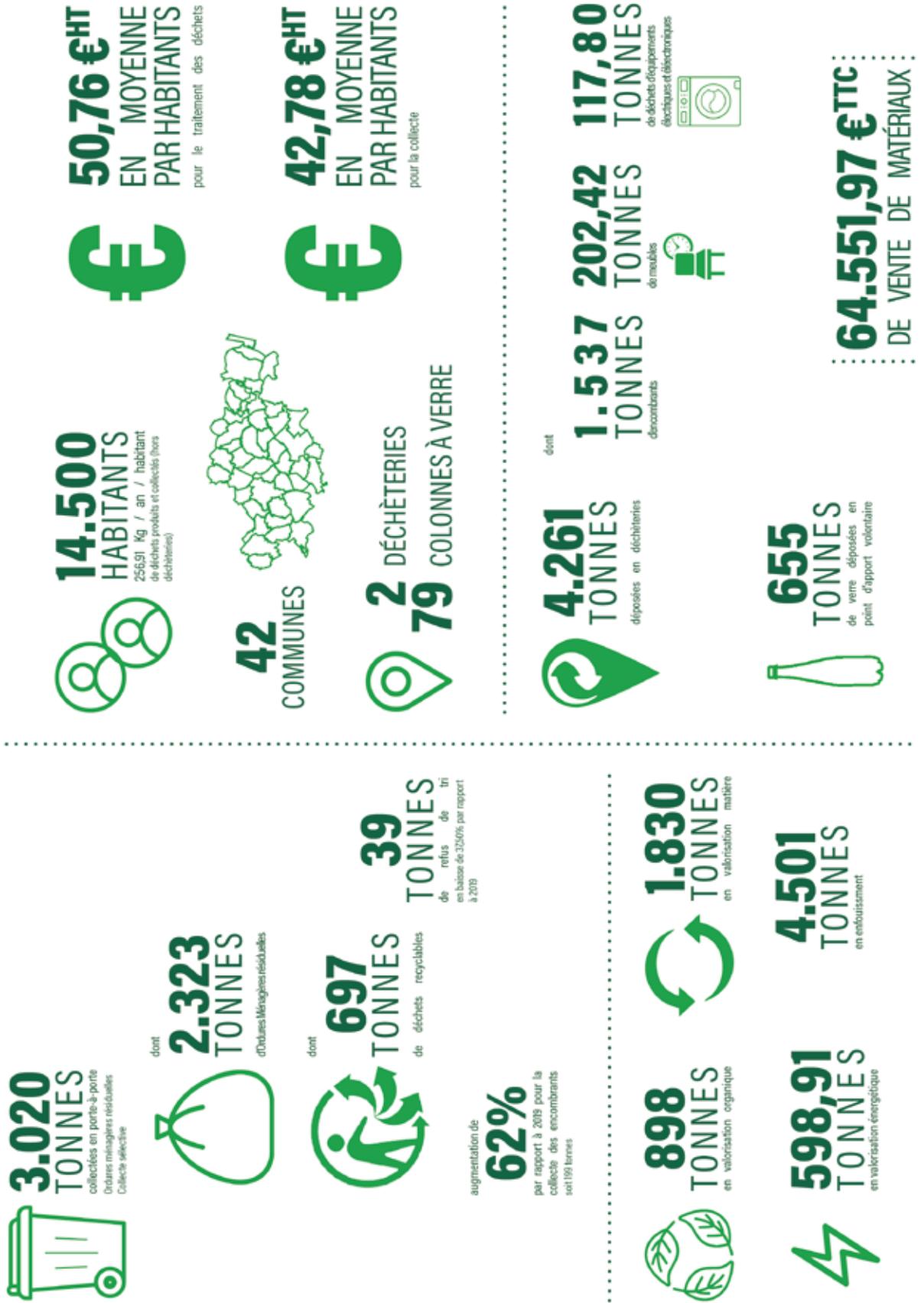
L'année 2020 devait être une année sans évolution notable du service, les changements majeurs ayant été réalisés en 2019...

Cependant, la COVID-19 a eu un impact non négligeable sur le service déchets ménagers :

- Le 17 mars 2020, Valor'Aisne annonce la fermeture du centre de tri d'Urvillers. SEPUR effectuant une dernière collecte de recyclables sur le territoire le 18 mars. La Communauté de communes, afin de limiter le risque d'augmentation de la REOMi, décide de suspendre la collecte des recyclables tout en demandant aux usagers de stocker leurs sacs jaunes chez eux.
- À compter du 19 mars, avec la fermeture des déchèteries, seule la collecte des ordures ménagères est maintenue.
- Le 30 mars, le Pays de la Serre annonce que les levées des bacs OMr ne seront pas facturées pendant la durée du confinement. Le mois d'avril 2020 présente une augmentation de 26% de tonnes d'OMr par rapport à avril 2019.
- Dès la mi-avril, le centre de tri confirme sa réouverture en mode dégradé. Les collectes reprennent le 20 avril sur le territoire.
- De fin avril à mi-mai, les déchèteries sont ouvertes aux professionnels avant de reprendre leur fonctionnement sur rendez-vous, ce jusqu'au 08 juin.

La commission Environnement a aussi conforté l'idée de positionner la Communauté de communes dans la mise en œuvre de l'Extension des Consignes de Tri en répondant à l'appel à projets de CITEO avec le syndicat mixte départemental de traitement des déchets, Valor'Aisne. Le passage à l'ECT est prévu pour septembre 2021.

LES CHIFFRES CLÉS



03.

LE PAYS DE LA SERRE
RESPECTUEUX DE SON TERRITOIRE
UN TERRITOIRE ENGAGÉ



04.

PAYS DE LA SERRE
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

LE FONCTIONNEMENT DU PAYS DE LA SERRE

04.

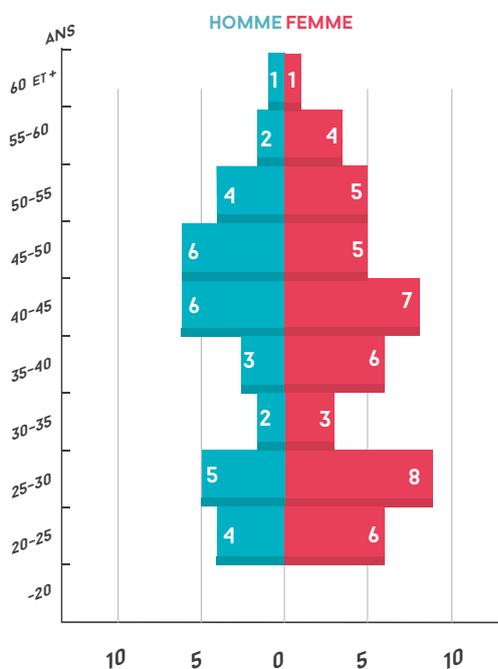
LE FONCTIONNEMENT DU PAYS DE LA SERRE SERVICES ET EFFECTIFS



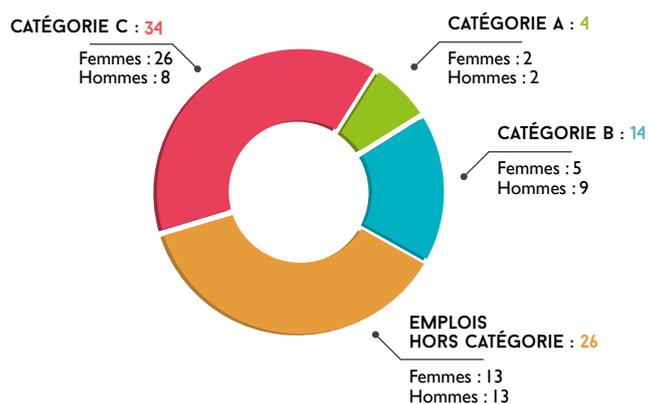
Les locaux de la Communauté de communes à Crécy-sur-Serre

EFFECTIFS DU PAYS DE LA SERRE

PYRAMIDE DES ÂGES PAR SEXE



RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR CATÉGORIE ET PAR SEXE



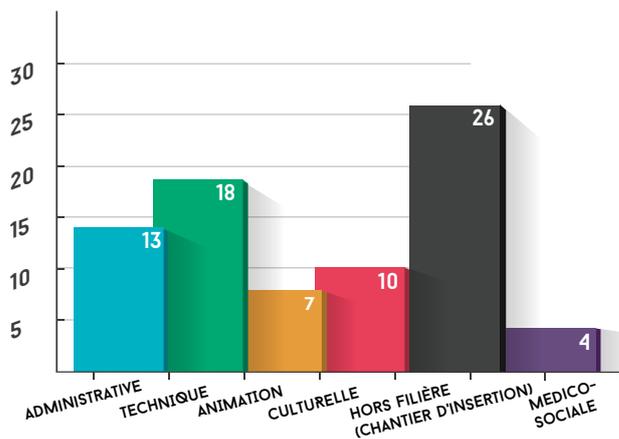
EFFECTIF GLOBAL AU 31/12/2020

- 78 postes en 2020 (+0 par rapport à 2019)
- 45 femmes
- 33 hommes
- + 37 animateurs saisonniers au cours de l'année, soit 24 femmes et 13 hommes.

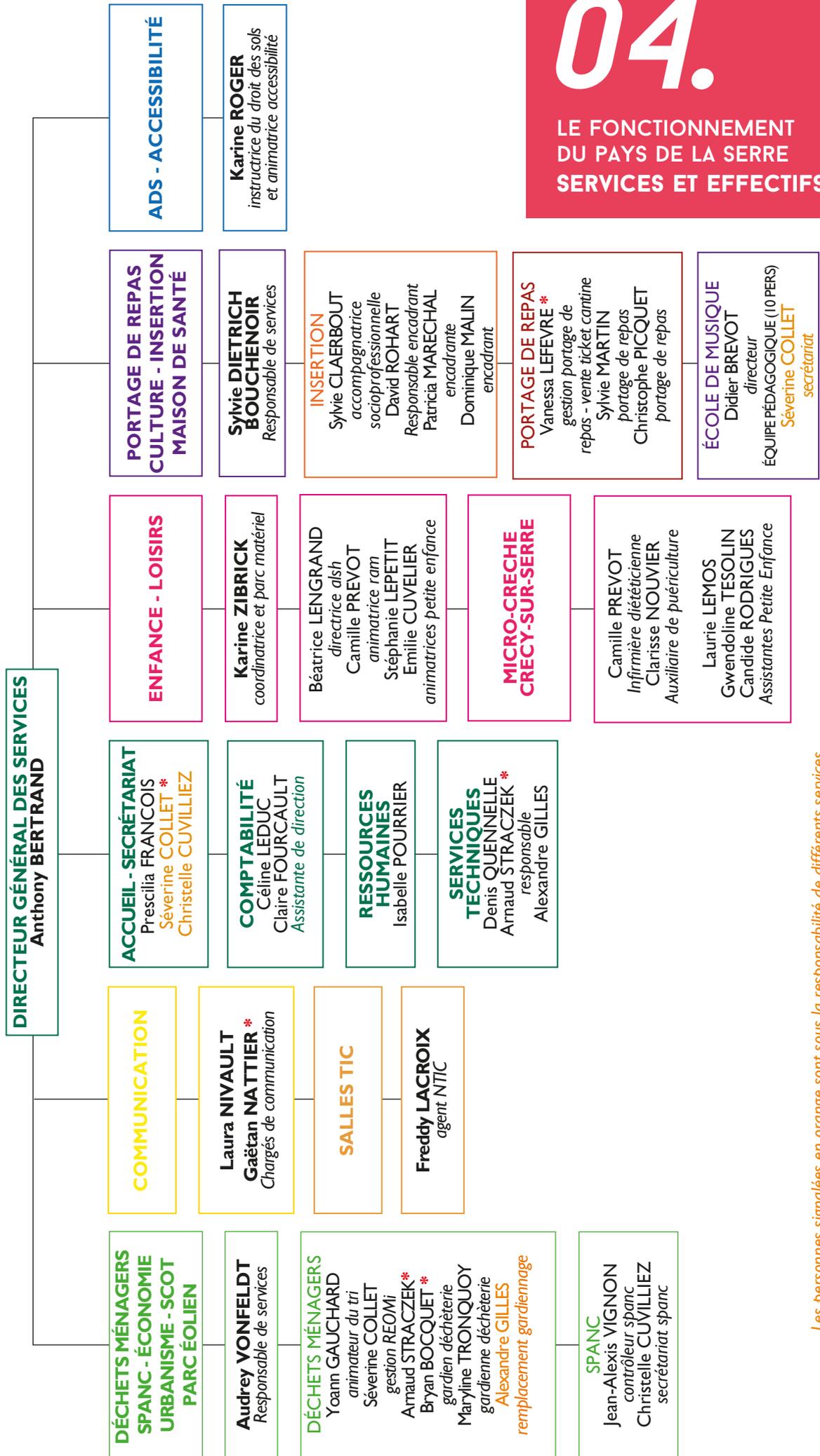
REPARTITION PAR STATUT

- Agents Titulaires : 25
- Agents en CDD : 27
- Agent en CDI : 0
- Salariés en Contrat d'Insertion : 26

RÉPARTITION PAR FILIÈRE



ORGANIGRAMME DES SERVICES



04.

LE FONCTIONNEMENT DU PAYS DE LA SERRE SERVICES ET EFFECTIFS

Les personnes signalées en orange sont sous la responsabilité de différents services
* départs et arrivées en cours d'année 2020

04.

LE FONCTIONNEMENT DU PAYS DE LA SERRE FINANCES



Les locaux de la Communauté de communes à Crécy-sur-Serre

LES RECETTES

RÉSUMÉ

Les recettes du Pays de la Serre s'élèvent à plus de 9,4 millions d'€ pour l'ensemble des budgets. Les recettes réelles de fonctionnement 2020 sont de 7.731.881,97€ et les recettes réelles d'investissement à 1.101.784,12€.

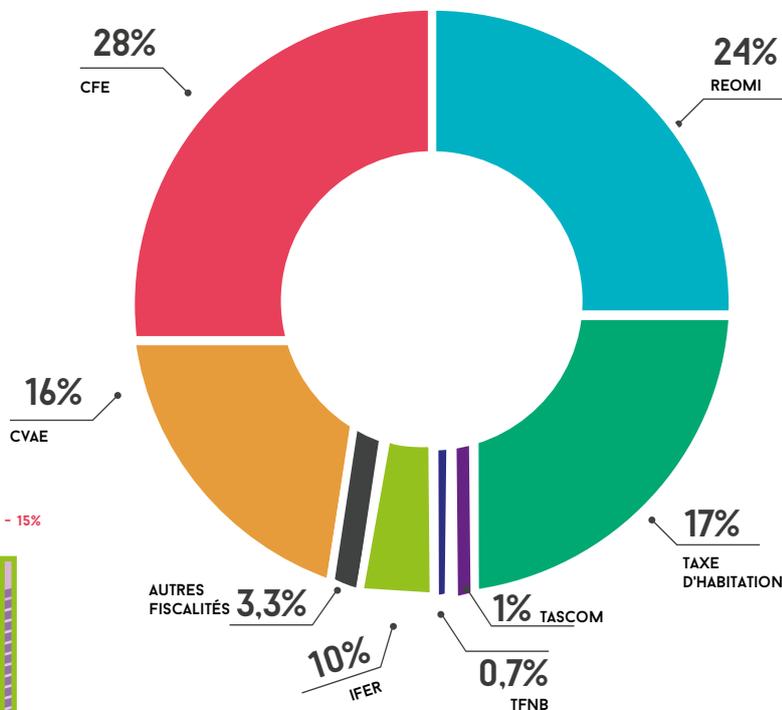
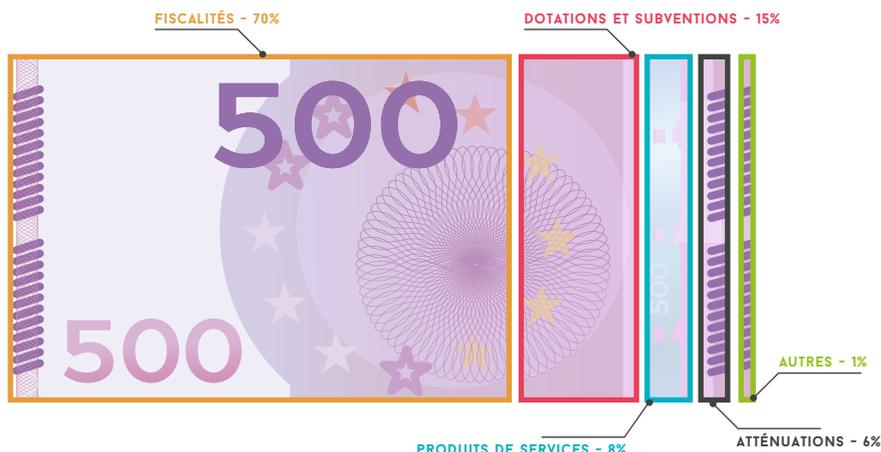


PRODUITS « FISCAUX » PERÇUS

LEXIQUE

- REOMI : REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE
- CVAE : COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES
- CFE : COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES
- IFER : IMPOSITION FORFAITAIRE SUR LES ENTREPRISES DE RÉSEAU
- TASCOM : TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES
- TFNB : TAXE FONCIÈRE SUR LE NON BÂTI

LES RECETTES RÉELLES DU BUDGET PRINCIPAL EN %



04.

LE FONCTIONNEMENT DU PAYS DE LA SERRE FINANCES



Les locaux de la Communauté de communes à Crécy-sur-Serre

LES DÉPENSES

RÉSUMÉ

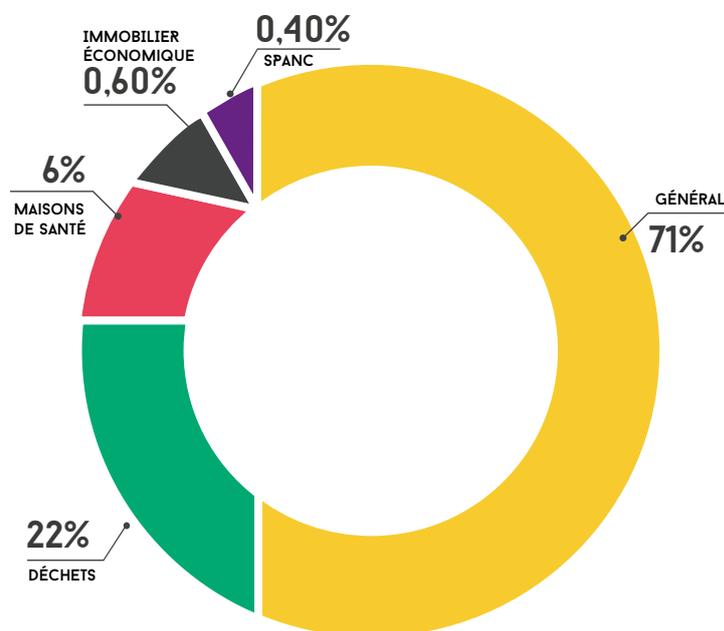
Les dépenses du Pays de la Serre s'élèvent à plus de 8 millions d'€ pour l'ensemble des budgets en dépenses consolidées au compte administratif. Elles intègrent le budget principal de la collectivité et ses 6 budgets annexes.



L'encourt de la dette

Budget	Prêteur	CRD au 31/12/2019	CRD au 31/12/2020	Fixe / Variable	Taux	Début	Fin
Budget général	CIL	5.980,18€	4.807,83€	Fixe	1,00%	2000	2024
Budget général	BEI (via CE)	68.045,79€	52.236,78€	Fixe	4,82%	2009	2023
Budget déchets	CE	89.672,30€	78.389,27€	Fixe	4,14%	2011	2026
Budget déchets	CRCA	66.955,70€	60.641,82€	Fixe	3,99%	2013	2028
Budget déchets	CRCA		100.000,00€	Fixe	0,55%	2020	2031
Budget MSP	CDC	842.719,73€	799.363,80€	Variable (Liv. A + I)	1,50%	2014	2037
TOTAL		1.073.373,70€	1.095.439,50€				

LES DÉPENSES CONSOLIDÉES PAR BUDGET



Au niveau consolidé, au 31 décembre en 2020, 72,97% de la dette communautaire est à taux variable*. Du fait de la contraction d'un emprunt pour l'achat de bacs jaunes, la dette a augmenté de 22 065,80 €. Le capital restant dû au 31/12/2020 est de 1 095 439,50 €. Le taux moyen de la dette communautaire a continué à baisser pour atteindre 1,90% (contre 2,07% l'an dernier). Toute levée de dette mis à part, ce taux atteindra, à terme, le taux du Livret A + I (soit 1,5% à au taux actuel du Livret A).

* le risque de taux est toutefois limité compte tenu des conditions de taux (taux du livret A)

04.

LE FONCTIONNEMENT DU PAYS DE LA SERRE FINANCES



Les locaux de la Communauté de communes à Crécy-sur-Serre

L'ÉQUILIBRE DES COMPTES

BUDGET PRINCIPAL	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2020
Investissement	- 593 647,38€		833 968,67€	192 430,24€
Fonctionnement	3 113 073,35€	593 647,38€	552 881,57€	3 072 307,54€
Totaux	2 519 425,97€	593 647,38€	1 386 850,24€	3 264 737,78€

MSP	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2020
Investissement	- 147 248,51€		64 618,40€	- 82 630,11€
Fonctionnement	155 759,26€	147 248,51€	31 108,54€	39 619,29€
Totaux	8 510,75€	147 248,51€	95 726,94€	- 43 010,82€

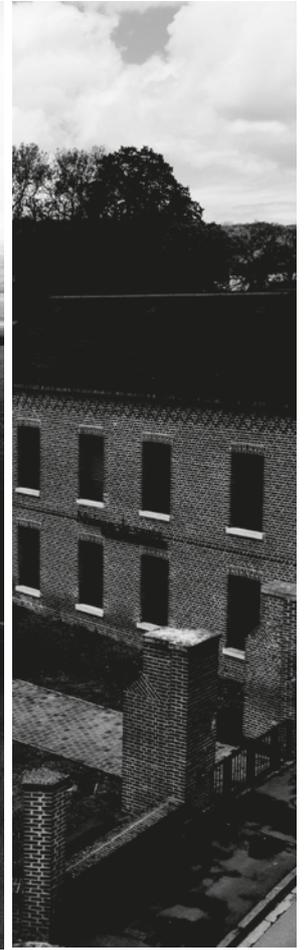
IMMEUBLE ZA LA PRAYETTE	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2020
Investissement	6 899,18€		3 449,49€	10 348,67€
Fonctionnement	77 008,43€		- 3 854,39€	73 154,04€
Totaux	83 907,61€		- 404,90€	83 502,71€

IMMEUBLE TRÉSORERIE	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2020
Investissement	5 632,23€		11 264,46€	16 896,69€
Fonctionnement	24 685,90€		11 925,70€	36 611,60€
Totaux	30 318,13€		23 190,16€	53 508,29€

ZAE INTERCOM LA PRAYETTE	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2020
Investissement				
Fonctionnement	358 363,47€		50 000,00€	408 363,47€
Totaux	358 363,47€		50 000,00€	408 363,47€

SERVICE ÉLIMINATION DES DÉCHETS	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2020
Investissement	48 953,28€		- 163 216,97€	- 14 263,69€
Fonctionnement	459 091,28€		54 304,85€	513 396,13€
Totaux	508 044,56€		-108 912,12€	499 132,44€

SPANC	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE CLOTÛRE DE L'EXERCICE 2020
Investissement				
Fonctionnement	7 728,93€		- 7 112,29€	616,64€
Totaux	7 728,93€		- 7 112,29€	616,64€



Pays de la Serre

Communauté de Communes

1, rue des Telliers
02270 Crécy-sur-Serre
Tél : 03 23 80 77 22
Fax : 03 23 80 03 70
Mail : contact@paysdelaserre.fr

www.paysdelaserre.fr

